

Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Période du 28 et 29 Septembre 2024

GARD

MOUSSAC : stade municipal impraticable pour travaux du 23.09 au 19.10.24
Les plateaux et U12 U13 se joueront sur le terrain annexe.

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.

Mise à jour le 27/09/2024 14:46

LOZERE